

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 7 décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
14 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 4
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. Philippe FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: M. LORQUET à Mme JAFFRE, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GIANNI à M. RUBIANO, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT: M. KERYHUEL

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022- 02 Décision Modificative n°3 du Budget Ville 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'abonder les chapitres relatifs à la dette. En effet, le déblocage du prêt « Crédit agricole » no 10001114178 prévu initialement en fin d'année, a dû être débloqué en partie au 31 juillet par contractualisation. De ce fait, une échéance trimestrielle a dû être réglée en totalité en octobre 2022, soit en part capital 62 500€ et en part intérêt 3 864.13€. Une échéance partielle était prévue au BP 2022 pour 16 000€ en part Capital et 5 000€ en part intérêt.

Section	Chapitre	Article	Libellé	Proposé en euros
Fct.	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 4 000
Fct.	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 4 000
Inv.	21	2188	Autres immobilisations	- 46 600
Inv.	16	1641	Emprunts en euros	+46 600

Vu l'avis du Bureau municipal du 22 novembre 2022,
Vu l'avis de la Commission des finances du 28 novembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la Décision Modificative n°3-2022 du Budget Ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 8 décembre 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON

